

Compte rendu de séance

Réunion de Bureau

Jeudi 18 janvier 2018 à 18H00

Salle de réunion de la
Communauté de communes du Val d'Amour

Présents

Michel Rochet, Henri Alixant, Bernard Fraizier, Christine Guyot, Philippe Brochet, Henri Ogier, Jean Théry, Virginie Pate.

Excusés

Jean Charles Koehren, Alain Bigueur, Etienne Rougeaux

Absents

Pour avis technique

Rémi Gauthier,

Notes

Soliha a été retenu par la CCVA pour mener à bien la première étape de l'OPAH à savoir l'étude pré opérationnelle.

Objet de la réunion

Agence Départementale d'ingénierie

Examen du projet de siège : validation de l'APD

Organisation pour l'engagement du projet de groupe scolaire

Projet « boîtes à livres »

Divers

1. Agence d'Ingénierie Départementale

Le département se propose de mettre en œuvre une agence technique départementale sous la forme d'un Etablissement Public Administratif. Cet EPA pourrait délivrer différents niveaux de prestations aux collectivités adhérentes

- Bloc 1 : conseil de premier niveau
- Bloc 2 : Numérique notamment usages du numérique
- Bloc 3 : Eau et assainissement, dont l'Aide Technique Départementale (qui relève du SATESE)
- Bloc 4 : Aménagement routier, voirie et déplacements doux
- Bloc 5 : Urbanisme, qui reste à définir.

Il avait été demandé par de nombreux EPCI d'y intégrer un volet « Ressources humaines » qui n'a pas été retenu.

Il y aurait une cotisation de base pour le bloc 1, les autres blocs étant soumis à financement « au coup par coup ».

Il semble que cette agence soit plutôt destinée aux EPCI.

Plusieurs questions se posent

- La complémentarité avec les services identiques existants se pose, notamment vis-à-vis du SIDEC ;
- Le devenir de l'ATD pour l'assainissement, qui pourrait nécessiter d'abord une cotisation à l'EPA puis un financement, alors qu'à ce jour, la CCVA finance ce service annuellement. La nécessité d'être adhérent à l'EPA pourrait augmenter significativement le coût du service.

Le bureau est très réservé sur la plus-value potentielle de cet EPA. Il est nécessaire de reclarifier le projet. Il est proposé de solliciter le département pour une présentation en conférence des maires.

2. Présentation de l'APD du siège de la CCVA

Le projet est présenté aux membres du bureau au stade APD. L'extérieur sera en douglas, qui pourrait provenir de la forêt communale de Mont sous Vaudrey, et l'ossature en épicéa qui sera fourni par la commune d'Entre deux Monts (la ressource n'est pas suffisante localement). Sur le plan financier, le coût n'est pas encore optimisé, et des pistes d'économies sont encore à étudier.

Le dossier avance selon le calendrier prédéfini.

3. Organisation du projet de groupe scolaire

Assistance à maîtrise d'ouvrage

Le SIDEC a fait une proposition d'AMO pour un montant de 24 136€. L'AMO est ici plus complexe dans la mesure où le projet, compte tenu du montant d'investissement prévisionnel, sera soumis à concours d'architecte.

Conformément à la délibération du conseil communautaire du 18 décembre dernier, le bureau est autorisé à retenir l'AMO.

La proposition du SIDEC à 24 136€ est acceptée à l'unanimité par le bureau.

Investissements concernés

Un groupe est constitué d'une école et d'un accueil de loisirs. Dans la mesure où les écoles fonctionnent actuellement avec les équipements sportifs existants,

le projet porté par la communauté de communes ne prévoira pas ce type d'équipement dans un premier temps. Si les communes souhaitent que le groupe bénéficie d'un équipement plus complet, il faudra qu'elles en assument l'investissement.

En revanche, un espace « lecture » peut être intégré dans la mesure où ils existent déjà actuellement.

Le bureau valide le fait que la communauté de communes ne prendra en charge que les infrastructures scolaires et l'accueil de loisirs.

Organisation entre les communes et la CCVA

Pour l'élaboration du programme, il faudra que toutes les parties prenantes soient mobilisées

- La CCVA qui est maître d'ouvrage et décisionnaire
- Les élus des 9 communes
- Les enseignants
- Les parents d'élèves
- Les personnels des accueils de loisirs

Réunion de lancement :

Une réunion de lancement réunissant l'ensemble des personnes concernées sera organisée afin de présenter

- la méthode d'élaboration du programme (qui est une phase essentielle dans la mesure où elle permet de déterminer les besoins
- le calendrier prévisionnel : le programme doit être arrêté sur une période de 3 mois
- le rôle de chaque participant

Temps 1 : consultation sur 1 mois

Une consultation afin de déterminer les besoins sera organisée par chaque entité qui se réunira sous 1 mois après la réunion d'information initiale.

- Au sein de chaque conseil municipal des 9 communes et comité syndical (SIVOS) ; chaque conseil et comité désignera 1 représentant
- Au sein des services de l'Education Nationale, enseignants et inspection ;
- Au sein des parents d'élèves de chaque RPI ; les parents d'élèves pourront selon leur choix organiser une consultation large auprès des parents ;
- Au sein des équipes des ALSH
- Au sein de la commission Enfance jeunesse de la CCVA
- Au sein de la commission Patrimoine de la CCVA

Le compte rendu des besoins sera transmis aux services de la CCVA, qui en fera une synthèse.

Temps 2 : réunions de travail mois 2 + début mois 3

Un groupe de travail constitué des représentants suivants se réunira pour prendre connaissance de la synthèse, et faire des propositions de choix. Ce groupe de travail sera constitué

- D'un représentant de chaque collectivité soit 10 élus (9 communes et 1 SIVOS) ;
- De 3 représentants de l'Education Nationale ;

- De 3 représentants des parents d'élèves (1 par RPI) ;
- D'un représentant des Accueils de loisirs ;
- D'un représentant de la commission enfance jeunesse ;
- D'un représentant de la commission patrimoine.

Ce groupe de travail se réunira si besoin plusieurs fois en vue d'aboutir à une proposition de programme qui sera ensuite soumise aux élus du bureau et des commissions concernées, puis du conseil communautaire. Chaque représentant sera chargé de faire un retour auprès des instances sur chaque commune et RPI.

Temps 3 : restitution

Une réunion finale réunissant l'ensemble des participants sera organisée à la fin du 3^{ème} mois d'élaboration du programme.

Temps 4 : validation

La validation du programme aura lieu via une réunion des commissions Enfance jeunesse et patrimoine et du bureau, puis en conseil communautaire.

La durée d'élaboration du programme devra permettre de définir le rôle de chacune des parties sur la durée du projet.

Fonctionnement ultérieur

La durée de conduite du projet et des travaux devra être mise à profit pour déterminer le rôle de chaque partie dans le fonctionnement, notamment des communes. Un point devra particulièrement être traité : s'assurer que chaque maire aura bien une voix au sein du conseil d'école.

4. Projet Boîtes à livres

La CCVA a pour projet de faire réaliser des boîtes à livres aux enfants des accueils de loisirs. Pour ce faire, nous ferions réaliser les supports au lycée du bois, les enfants assurant par la suite la décoration des boîtes. Ce projet fait l'objet d'une demande de financement auprès de la CAF du Jura.

Si les communes souhaitent bénéficier d'une boîte à livre, une participation d'un montant de 300€ maximum leur sera demandée. Ce montant pourra être réajusté en fonction de l'accord du financement par la CAF.

5. Divers

Courrier au président du conseil départemental

Le bureau est informé qu'un courrier a été transmis au président du conseil départemental du Jura suite à un article paru dans la presse en décembre indiquant qu'un travail devrait être engagé sur l'avenir des collègues. Un rendez-vous est demandé sur le sujet. Ce courrier fait suite à deux rendez-vous que la CCVA a eu en 2017 en mars et juin avec les services du département

puis avec la vice-présidente en charge des collèges sur la même question de l'avenir du collège.

Bulletin municipal de Santans

Le bureau prend connaissance du bulletin municipal de Santans. Compte-tenu des nombreuses fausses informations qui y sont donnée sur la communauté de communes, le bureau à l'unanimité décide qu'un courrier rectificatif signé des 11 membres du bureau sera envoyé à chaque foyer de la commune.

Trophées des maires du Jura du Progrès

Le bureau propose de candidater.

Commission finances

La commission finances réunie ce mardi a validé quelques points pour le budget, et notamment

- L'inscription de 100% des fonds de concours en investissements pour 2018, avec une possibilité de cumul sur 2 années (conforme à la proposition de la CLECT de 2017). Une réinscription en fonctionnement pourra être effectuée en DM pour quelques communes.
- L'intégration au budget de la vente du boulodrome régional

Calendrier

Les prochains bureau

- Lundi 26 février
- Mardi 13 mars
- Mercredi 25 avril
- Jeudi 17 mai
- Lundi 11 juin

Autres

- Conseil communautaire le 12 février à Ounans

La séance est levée à 20h30.

Le Président

Michel Rochet